

DEPARTEMENT DU VAR  
-----  
ARRONDISSEMENT DE TOULON

**MAIRIE de LE PRADET**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal**  
**de la Commune de LE PRADET**

**SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

**21-DCM-DGS-099**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN & LE 27 SEPTEMBRE** à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, dans la salle polyvalente de l'Espace des Arts, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2021.

**OBJET DE LA DELIBERATION : DESIGNATION DES DELEGUES AU GROUPEMENT DE COMMANDES DONT LE SIVAAD EST LE CORDONNATEUR ET ADOPTION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU VAR.**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Valérie RIALLAND - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT – Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Martine CLOPIN - Patrick ROUAS - Emilie ROY - Chantal JOVER - Isabelle ROGER – Jean-Marc ILLICH – Graziella PIRAS - Stéphanie ASCIONE - Thomas MICHEL -- Cédric GINER -- Marina BRONDINO - Martine CABOT – Eric JOFFRE - Denis TENDIL - Marine DESIDERI - Eric GALIANO - Serge VENNET.

**POUVOIRS** : Valérie POZZO DI BORGO à Marina BRONDINO - Magali VINCENT à Cécile GOMEZ - Christian GARNIER à Hervé STASSINOS - Jacques PAGANELLI à Jean-Michel PEYRATOUT - Pascal CAMPENS à Jean-François PLANES - Bernard PEZERY à Denis TENDIL- Armand CABRERA à Eric JOFFRE.

**ABSENT** : Viviane TIAR

**SECRETAIRE de SEANCE** : Emilie ROY

**DEBUT DE SEANCE** : 14h00

-----

Notre adhésion au groupement de commandes des Collectivités Territoriales du Var, dont le coordonnateur est le SIVAAD, permet à la collectivité d'obtenir en matière de fournitures et de services, les meilleures conditions tarifaires et qualitatives au moyen de commandes groupées conformément aux dispositions posées par l'article L2113-6 du Code de la Commande Publique.

## 21-DCM-DGS-099

Suite à cette adhésion, il convient de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger à la commission d'Appel d'Offres du SIVAAD.

Conformément à l'Article L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette commission est composée d'un représentant de chaque membre du groupement élu parmi ses membres ayant voix délibérative.

Pour chaque membre titulaire, il peut y être prévu un suppléant.

Il est précisé que ces délégués doivent être choisis au sein des membres de la commission d'Appel d'Offres de la Commune.

Il vous est proposé les candidatures suivantes, pour siéger au sein du Groupement de Commandes Publiques des Collectivités Territoriales du Var (G.C.C.T.V.) dont le Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (S.I.V.A.A.D.) est coordonnateur :

- **Mme Isabelle ROGER**, Conseillère municipale déléguée à la commande Publique en tant que **déléguée Titulaire**,

- **M. Jean-Michel PEYRATOUT**, Adjoint au Maire, délégué aux Finances en tant que **délégué suppléant**,

pour siéger à la commission d'Appel d'Offres du groupement.

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE.**

32 voix POUR

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

 **re,**  
**é STASSINOS**

Signé par : Hervé STASSINOS  
Date : 01/10/2021  
Qualité : MAIRE

### CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

#### LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire  
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.